

COMITÉ SYNDICAL

**Date convocation :
05 octobre 2022**

**Date de la séance :
11 octobre 2022**

**Les membres en exercice
sont : 34
Quorum : 18
Membres présents à
l'ouverture de la séance :
18
Membres représentés : 4
(Pouvoirs)
Total votants : 22**

PROCES VERBAL

Séance du 11 octobre 2022 à 19H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 11 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE Présents :
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : M. SI AHMED (Suppléant de
D'AGGLOMERATION Mme BOUARABA), M. COLAISSEAU,
DE MARNE ET M. DJIGO, M. JAHIER, M. KOLOPP, M.
GONDOIRE LE RUDULIER, M. POTTIER, M.
TAUPIN-GARDIN, M. PUCCINELLI
(Suppléant de Mme TORTRAT), M.
VOURIOT

VAL Présents : M. ARNAUD, Mme
AGGLOMERATION CAPDEVILA, M. CHEVALIER L, M.
GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART,

EXCUSES Mme BONNOT, Mme BOUARABA, Mme
CHEVALLIER, M. DA SILVA, M.
GAILLARD, Mme GENDRE, Mme
PETITOT, M. SALVAGGIO, M.
SITHISAK

Pouvoirs :

De M. GAILLARD à M. MARSAUD
De Mme GENDRE à M. VOURIOT
De Mme SALVAGGIO à M. VOURIOT
De M. SITHISAK à M. POTTIER

Arrivée de M. AFFRE de Val d'Europe Agglomération à 20H00

ORDRE DU JOUR

<u>1. Administration générale</u>	4
<u>1.1 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 29 juin 2022</u>	4
<u>1.2 Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes du Val Briard</u>	5
<u>1.3 Approbation des modalités de remplacement de la Vice-Présidente démissionnaire</u>	5
<u>1.4 Election d'un(e) Vice-Président(e) au sein du Bureau Syndical</u>	5
<u>2. Ressources humaines</u>	6
<u>2.1. Création d'un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe pour tenir compte de l'évolution des postes de travail</u>	6
<u>2.2. Création d'un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial pour remplir la fonction de Chargé de Missions Mobilités Territoire suite à la démission d'un agent</u>	6
<u>2.3. Procédure de recrutement suite à la démission d'un agent</u>	6
<u>3. Services de mobilité</u>	6
<u>Appel à manifestation d'intérêt visant la mise à disposition de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique sur le territoire du SIEMU : Autorisation donnée au Président de signer la charte d'engagement avec l'opérateur retenu</u>	6
<u>4. Points d'information</u>	8
<u>4.1. Plan Local des Mobilités : point d'avancement à la suite du retour de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)</u>	3
<u>4.2. Observatoire des Mobilités : point d'étape sur la mise en place de l'outil</u>	8
<u>4.3. Portail de Mobilité : retour sur les ateliers 1 et 2 et poursuite de la démarche</u>	9
<u>5. Questions diverses</u>	10

(La séance est ouverte à 19 heures 12 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)

LE PRÉSIDENT propose de commencer la réunion par les points d'information dans l'attente de l'atteinte du quorum.

Points d'information

4.1. Plan Local des Mobilités : point d'avancement à la suite du retour de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

Mme MAUVIGNIER rappelle que le comité de pilotage du 31 mai 2022 a validé le plan d'action du Plan Local des Mobilités et que le projet a été arrêté en Comité Syndical du 29 juin 2022.

Elle ajoute que plusieurs obligations réglementaires sont à respecter pour aller vers l'approbation finale du document. La consultation d'avis des PPA a été lancée en juillet dernier, avec pour date limite le 11 octobre 2022. Les retours reçus ont été listés dans le document, auxquels peuvent être ajoutés ceux d'Ile-de-France Mobilités, de la CCI 77 et de l'EPA récemment adressés.

Mme MAUVIGNIER indique que ces avis seront versés au dossier d'enquête publique et qu'ils ont d'ores et déjà été communiqués à la commission d'enquête.

Elle explique que le projet a également été soumis à une procédure d'examen au cas par cas auprès de la DRIEAT Île-de-France, qui était chargée d'analyser le dossier établi par le bureau d'études du SIEMU, ArchiMed Environnement, afin de déterminer si le PLM devait faire l'objet d'une évaluation plus approfondie, sous la forme d'un rapport environnemental.

Le 12 septembre 2022, le Syndicat a été informé par la DRIEAT que le PLM est bien soumis à évaluation environnementale, ce qui impactera le calendrier.

Les raisons invoquées sont notamment l'ampleur des projets sur le territoire, beaucoup de projets d'infrastructure et d'urbanisation. Il est donc souhaité une analyse plus fine des impacts que pourraient avoir ces évolutions en matière de nuisances sur le territoire. Une réunion avec la DRIEAT a permis de préciser clairement chacun des points afin de pouvoir travailler de la manière la plus efficace possible à la rédaction du nouveau rapport.

Mme MAUVIGNIER présente un nouveau calendrier prévisionnel, précisant que ce dernier peut encore être modifié. Concernant la partie évaluation environnementale, le SIEMU espère pouvoir déposer le nouveau dossier auprès de la MRAe en décembre 2022 ou janvier 2023. Sachant que l'organisme a 3 mois pour répondre, elle estime que l'enquête publique devrait pouvoir être lancée avant l'été, soit 6 mois plus tard que les prévisions initiales. L'approbation du PLM aurait donc plutôt lieu fin 2023.

M. CHEVALIER se demande s'il ne serait pas préférable d'arrêter un PLM qui arrivera à échéance en 2025, puisque les instances d'État les empêchent d'avancer.

M. POTTIER observe que les collectivités dépensent de l'argent en vain et que les projets d'urbanisme devraient être vus par ailleurs.

LE PRÉSIDENT répond que toutes les démarches en matière de PLU sont désormais soumises à enquête environnementale et que certaines demandes portent sur des éléments qui ne sont pas spécialement intégrés au Plan Local des Mobilités. Il estime cependant qu'il convient d'aller au bout du présent PLM qui se prolongera nécessairement dans le temps.

(Arrivée de M. PUCCINELLI.)

M. POTTIER estime qu'il conviendrait d'avoir une vision à beaucoup plus longue échéance.

LE PRÉSIDENT concède que les choses pourraient être plus simples et plus rapides.

M. MASSON observe qu'à la vitesse où il va, les projets au sein du PLM seront terminés avant le PLM ne soit lui-même mis en œuvre.

LE PRÉSIDENT souligne qu'il convient de se plier à la procédure.

Mme MAUVIGNIER rappelle que le PLM ne concerne pas que le réseau bus et que bon nombre d'engagements locaux gravitent autour de tout ce qui est de la compétence des collectivités locales et prouvent la bonne volonté des collectivités vis-à-vis des autorités régionales. Elle explique que l'objectif est également de montrer que le SIEMU avance d'un point de vue local et qu'un certain nombre de projets du PLM sont souhaitables pour la mobilité des habitants.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le PLM avait pris 2 ou 3 ans de retard parce que le Syndicat ne pouvait l'assurer financièrement.

(Arrivée de M. Hocine SI AHMED.)

M. CHAUVIN propose de reprendre le cours normal de la réunion.

M. CHAUVIN procède à l'appel des présents.

M. GARROUSTE est nommé secrétaire de séance.

1. Administration générale

1.1 Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 29 juin 2022

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 29 juin 2022

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

1.2 Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes du Val Briard

Projet de délibération n° 2 : Accueil d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes du Val Briard

LE PRÉSIDENT indique que Mme Sonia DUTARTRE, Vice-Présidente chargée des Mobilités et des Politiques environnementales à la Communauté de communes du Val Briard, a été désignée pour remplacer Mme PERIGAUULT en tant que représentante titulaire de Val Briard.

~~Mme DUTARTRE intégrera le Bureau en tant que dixième VP.~~

1.3 Approbation des modalités de remplacement de la Vice-Présidente démissionnaire

Projet de délibération n° 3 : Approbation des modalités de remplacement de la Vice-Présidente démissionnaire

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

1.4 Élection d'un(e) Vice-Président(e) au sein du Bureau Syndical

Le Président précise que, selon le règlement intérieur du Syndicat approuvé par la délibération n°28/2020, le Bureau Syndical est constitué comme suit :

- 1 membre issu de la Communauté de Communes du Val de Briard ;
- 4 membres issus de la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération ;
- 6 membres issus de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire ;

Il convient donc de procéder à la désignation du nouveau Vice-Président(e) représentant de la Communauté de Communes du Val Briard au sein du Bureau Syndical.

Projet de délibération n° 4 : Élection d'un(e) Vice-Président(e) au sein du Bureau Syndical

M. GARROUSTE, secrétaire de séance, est nommé secrétaire du vote

M. MARSAUD et Mme CAPDEVILA sont assesseurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18 présents + 4 pouvoirs	: 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
- Nombre de bulletins blancs	: 0
- Nombre de suffrages exprimés	: 22
- Majorité absolue	: 12
- Nombre de suffrages obtenus	: 22

Mme Sonia DUTARTRE a été proclamée dixième Vice-Présidente et a immédiatement été installée.

Ressources humaines

Création d'un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe pour tenir compte de l'évolution des postes de travail

Projet de délibération n° 5 : Création d'un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe pour tenir compte de l'évolution des postes de travail

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial pour remplir la fonction de Chargé de Missions Mobilités Territoire suite à la démission d'un agent

Projet de délibération n° 6 : Création d'un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial pour remplir la fonction de Chargé de Missions Mobilités Territoire suite à la démission d'un agent

M. LE PRÉSIDENT indique que cette création d'emploi fait suite à la démission de Bastien FAVRE ARTIGUES, qui a quitté le SIEMU le 28 septembre 2022.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Procédure de recrutement suite à la démission d'un agent

LE PRÉSIDENT indique que cette procédure a été lancée le 26 septembre 2022 au travers d'une publication sur le site Web et la version imprimée de la Gazette des Communes.

Services de mobilité

Appel à manifestation d'intérêt visant la mise à disposition de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique sur le territoire du SIEMU : Autorisation donnée au Président de signer la charte d'engagement avec l'opérateur retenu

Projet de délibération n° 7 : Approbation de la charte d'engagement à signer avec l'opérateur retenu et autorisation donnée au Président de signer ladite charte

LE PRÉSIDENT indique que deux candidats ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé début juillet 2022. Le lauréat est TIER Mobility, une société allemande avec une très forte implantation en France et qui y emploie plus de 2 000 salariés, pour la plupart en CDI. Il ajoute que cette société gère près de 100 communes en France, dont Paris, Roubaix, Bordeaux et Lyon.

LE PRÉSIDENT explique qu'une charte a été adossée à l'AMI, reprenant plusieurs engagements à respecter par l'opérateur garantissant un service de haute qualité.

Le Président présente la charte.

LE PRÉSIDENT indique que le matériel utilisé est constitué d'équipements lourds et sécurisés avec casque intégré pour la trottinette, pouvant également s'adapter aux équipements de personnes à mobilité réduite. Il souligne que la vitesse des engins pourra être automatiquement gérée en fonction de zones de circulation prédéfinies et que la société TIER Mobility propose des sessions de sensibilisation des usagers.

Les emplacements de stationnement des engins peuvent occuper l'espace d'une place de parking et seront matérialisés par un marquage au sol.

En ce qui concerne les tarifs, **LE PRÉSIDENT** indique que le déverrouillage coûtera 1 euro, puis 20 centimes d'euros la minute d'utilisation pour une trottinette, 23 centimes pour un vélo. Des abonnements seront également disponibles, avec des réductions pour les étudiants et autres populations éligibles.

Une équipe sera dédiée au sein de la société TIER Mobility, avec un responsable du Développement, M. Stanislas JALLOT, un responsable lancement événementiel, un responsable des opérations et une responsable du suivi du service.

LE PRÉSIDENT ajoute que le matériel a été présenté le 10 octobre 2022 aux élus de Marne et Gondoire et qu'il est prévu de le faire le 25 octobre à Val d'Europe Agglomération, et que des discussions seront ensuite entamées avec les communes concernant les emplacements de stationnement. Si tout se passe comme prévu, **LE PRÉSIDENT** indique que les premiers déploiements pourraient intervenir dès novembre/décembre 2022.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU a fait part au travers de l'AMI d'un certain nombre d'exigences, issues du retour d'expérience de territoires ayant déjà lancé de tels services, d'une communication et d'une concertation avec les agglomérations sur les éléments fondateurs qui devaient faire partie des engagements du prestataire. Il a été proposé que ces engagements prennent la forme d'une charte sur laquelle doit s'engager l'opérateur avant de s'implanter sur le territoire et qui sera annexée aux conventions d'occupation temporaires qui fixeront le nombre et la localisation des emplacements de stationnement, par commune.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT précise que tous ces points sont prédéfinis et qu'ils seront ensuite discutés avec chaque collectivité.

M. ARNAUD comprend que le SIEMU fera une proposition pour chaque commune.

M. CHAUVIN répond que la proposition est du ressort de TIER Mobility sur la base d'une analyse du territoire.

M. ARNAUD souhaite que ce qui sera présenté ne le soit pas au nom de la commune afin d'éviter que les habitants s'inquiètent d'avoir une station de trottinettes en face de chez eux.

M. CHAUVIN assure que ce ne sera pas le cas. Il indique qu'une présentation générale sera faite aux communes de chaque agglomération avec pour objectif de préparer la phase de déploiement et la phase opérationnelle. Des échanges bilatéraux s'organiseront entre le prestataire, le SIEMU, les agglomérations et les communes, et la commune aura le temps d'étudier les propositions du prestataire et de donner son avis. Une fois partagées et validées, ces propositions seront traduites dans une convention d'occupation temporaire du domaine public. M. CHAUVIN souligne que rien ne se fera au nom de la commune et que rien ne lui sera imposé. La localisation des emplacements sera le fruit d'une concertation et d'une collaboration.

M. MASSON observe qu'il sera important d'avoir un nombre d'emplacements suffisants pour une utilisation efficace du matériel. Il s'interroge en outre sur le matériel utilisé pour le transfert des trottinettes et des vélos et sur la gestion des flux de matériel.

LE PRÉSIDENT répond que tout se fera au moyen de véhicules électriques et que la société veillera quotidiennement à ce que tout le matériel ne soit pas concentré aux mêmes endroits.

M. MARSAUD demande s'il est prévu un système empêchant les touristes se rendant à EuroDisney d'emprunter les trottinettes et les vélos.

(Arrivée de M. Alexandre AFFRE.)

LE PRÉSIDENT répond que ce point peut se négocier avec EuroDisney, car TIER Mobility peut procéder à des installations au sein des entreprises. Des contacts ont d'ailleurs été pris avec les hôtels alentour.

M. CHAUVIN indique que toutes les étapes de l'AMI ont été validées avec les agglomérations et qu'un point particulier a été porté sur des secteurs qui seraient maîtrisés par EuroDisney. Il ajoute que les échanges avec le Parc n'ont pas encore été engagés, mais qu'ils sont prévus en lien avec Val d'Europe Agglomération.

LE PRÉSIDENT assure que TIER Mobility a déjà mené une étude très approfondie sur le territoire.

Points d'information

1.2. Observatoire des Mobilités : point d'étape sur la mise en place de l'outil

Mme MAUVIGNIER indique que le SIEMU se propose d'élaborer un Observatoire des Mobilités dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Plan Local des Mobilités. L'objectif est de constituer une base de suivi précise des indicateurs définis dans le cadre du plan d'action, d'en évaluer la mise en œuvre et d'en analyser les effets.

Elle ajoute que l'Observatoire des Mobilités constituera également un outil de communication permettant de mettre en valeur auprès du grand public les actions menées

pour améliorer les déplacements sur le territoire, un outil complet et beaucoup plus large que le PLM.

Mme MAUVIGNIER explique qu'une première phase de conception a consisté à structurer et à définir les contours du projet d'observatoire, la manière de l'alimenter sur la base d'open data ou de données partenaires. Il est actuellement procédé au recensement et à la collecte des données en se tournant vers un certain nombre d'acteurs, notamment les agglomérations. Elle ajoute que les communes pourraient également être consultées très prochainement concernant certaines données dépendant de leur compétence.

Il s'agira ensuite de définir clairement les indicateurs retenus et les périodicités de publication de l'Observatoire, avec pour objectif de faire des bilans thématiques ou par mode, à des périodes précises et régulières.

Portail de Mobilité : retour sur les ateliers 1 et 2 et poursuite de la démarche

Mme MAUVIGNIER rappelle qu'une étude de besoins avait été évoquée lors du dernier Comité Syndical, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, le marché de maintenance de l'actuel Portail des Mobilités arrivant à expiration en juin 2023.

Le Syndicat anticipe donc avec la rédaction d'un cahier des charges, qui nécessite de définir clairement les contours du Portail. Une première phase s'est déroulée en lien avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Carte Blanche, qui a effectué un benchmark et qui a complété le bilan de l'outil actuel déjà effectué par le SIEMU.

Une deuxième phase a consisté à la définition d'objectifs, notamment lors de deux ateliers composés d'élus du Syndicat.

La volonté d'en faire un outil dédié au grand public a été confirmée. Il accompagnera donc l'utilisateur dans ses déplacements, sera consultable sur mobile et à tout moment.

Mme MAUVIGNIER indique qu'il a également été souhaité par les élus que l'outil soit associé à la marque du SIEMU, qu'il n'ait pas une identité propre et qu'il soit complémentaire avec les outils actuels, l'idée étant de ne pas refaire ce qui existe déjà, mais d'offrir une plus-value réelle par rapport aux autres plateformes.

Sur la base de ces orientations, l'AMO a proposé des scénarios de développement : rester sur un site mobile avec une cartographie similaire à l'outil actuel, mettre en place une application mobile – qui s'est avérée assez rapidement coûteuse et compliquée à maintenir –, opter pour un aspect plutôt réseau social. **Mme MAUVIGNIER** explique que ce troisième scénario répondait à la plupart des orientations évoquées, même s'il soulève quelques interrogations, notamment l'articulation avec le site du SIEMU récemment mis en ligne puisque ce dernier souhaite communiquer sur un certain nombre d'informations statiques auprès de l'utilisateur. Se pose également la question des interactions entre les utilisateurs et le SIEMU dans le cadre d'un réseau social.

En termes de calendrier, **Mme MAUVIGNIER** indique que la rédaction du cahier des charges est prévue au cours du dernier trimestre 2022 et que la consultation aurait lieu en toute fin d'année, voire au début de l'année 2023. Les offres seraient analysées en janvier et l'outil pourrait donc être opérationnel au printemps 2023.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le site Internet du SIEMU a récemment été mis en ligne et invite les membres du Comité syndical à le consulter.

Questions diverses

M. MASSON évoque la dégradation du service de transport. Il estime que le Syndicat doit jouer son rôle d'entité politique et que ses membres doivent aider le Président à faire bouger les choses, à mener une action d'ampleur auprès de la Région et d'Île-de-France Mobilités. Il observe qu'en un an et demi, Île-de-France Mobilités et la délégation de service public ont détruit ce que le territoire a mis 20 ans à construire pour offrir un transport fiable et correct, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Il souhaite donc qu'une action politique se mette en œuvre pour faire savoir auprès de la population que le Syndicat tape du poing sur la table et essaie de faire bouger les choses.

LE PRÉSIDENT rappelle que des réunions avec Transdev se sont tenues pour voir ce qu'ils mettaient en place avant l'été. La fréquentation et les offres sont suivies, mais certains indicateurs se dégradent. Un des problèmes viendrait de la formation des conducteurs recrutés.

Il ajoute qu'une réunion globale devrait se tenir courant octobre avec les représentants de Transdev et d'Île-de-France Mobilités.

M. ARNAUD explique qu'il est très difficile d'obtenir des informations de la part du transporteur, notamment sur les priorités retenues. Il regrette le manque de transparence et de consultation lorsqu'il est nécessaire de procéder à des arbitrages.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que tous les transporteurs peinent à recruter des conducteurs et que 17 services ont été sélectionnés avec Transdev, avec un ordre de priorité. Il pointe également la vétusté de certains véhicules. Des engagements ont été pris, mais tous ne sont pas tenus.

M. ARNAUD indique que Transdev attend la livraison de 13 nouveaux bus articulés et que quelques vieux véhicules devraient donc prochainement quitter la flotte.

LE PRÉSIDENT observe que les bus articulés ne peuvent pas circuler partout sur le territoire.

M. POTTIER rejette la faute sur l'actuelle DSP.

M. GARROUSTE observe que les usagers sont totalement désespérés. Il explique que les réunions ayant conclu à un problème de recrutement, à chaque dysfonctionnement, Transdev se cache derrière cela en répondant ne pas avoir les effectifs suffisants. S'il comprend qu'il peut y avoir des défections le matin, il a en revanche du mal à comprendre

que les dysfonctionnements perdurent jusqu'au soir, alors qu'une organisation peut être mise en place en cours de journée.

M. GARROUSTE pointe enfin l'attitude des conducteurs qui, pour bon nombre d'entre eux, maltraitent leurs passagers, comme en témoignent les plaintes écrites reçues de ses administrés.

Mme CAPDEVILA indique prendre le bus deux fois par jour minimum sur deux grosses lignes, la 34 et la 42. Elle explique ne plus voir aucun ancien conducteur, tous sont nouveaux et tournent désormais entre les deux lignes. Si elle trouve inacceptables certains comportements, elle pointe les mauvaises conditions de travail, notamment avec du matériel défectueux. Elle explique que certaines portes peinent à se fermer lors du redémarrage aux arrêts, que les usagers sont excédés et qu'ils s'en prennent, non pas à Île-de-France Mobilités, mais au malheureux chauffeur qui est venu travailler, contrairement à certains de ses collègues.

Mme CAPDEVILA observe que la tension est palpable de tous côtés et que la situation dans les bus est explosive. Elle explique que les conducteurs n'ont pas forcément le sens des rapports sociaux.

Elle ajoute que la situation a également un retentissement sur le travail des mères qui sont obligées de quitter leur poste pour conduire leur enfant à son établissement scolaire. Il y a un retentissement général et les usagers ne comprennent pas la situation.

Elle estime qu'au lieu de toujours incriminer le transporteur, il faudrait plutôt demander à Île-de-France Mobilités de faire en sorte que le service public soit rendu.

LE PRÉSIDENT indique que cela leur sera demandé. Il regrette que tout cela se passe au détriment du transport collectif, que l'image du service public soit dégradée et que bon nombre d'usagers préfèrent désormais utiliser leur véhicule personnel.

M. JAHIER explique que la SNCF vit la même chose avec 1 200 conducteurs de train manquants et que le peu de candidats trouvés ne vont pas tous au bout de leur formation. Il estime cependant que Transdev pourrait faire un effort en s'organisant pour établir un plan de transport 24 heures à l'avance pour les bus dont le service est confirmé.

LE PRÉSIDENT observe que les actions de recrutement menées par Transdev durant l'été n'ont clairement pas été à la hauteur de leurs aspirations et de leurs besoins.

M. GARROUSTE estime qu'une bonne information pourrait aller dans le sens positif des relations entre usagers et conducteurs. Il indique s'être rendu au centre opérationnel des bus et avoir constaté que les appels des usagers du territoire aboutissent non pas au centre local, mais dans un grand centre téléphonique quelque part en Île-de-France, où des agents délivrent des messages-type. Il suggère de rapprocher les centres opérationnels des centres d'information.

Mme CAPDEVILA pointe le manque de signalétique sur la ligne 34 à l'arrêt Hôtel-de-Ville pour les touristes se rendant à EuroDisney. Elle explique qu'une centaine de touristes

peuvent attendre au mauvais arrêt de bus et que les conducteurs, ne connaissant pas toujours la langue dans laquelle on s'adresse à eux, peinent à leur expliquer que leur arrêt se trouve de l'autre côté de la rue.

M. AFFRE indique avoir eu une discussion sur le sujet avec la Communication Marketing de Transdev et que la possibilité de mettre en place une signalétique spécifique pour orienter les touristes vers les bons arrêts est en réflexion.

LE PRÉSIDENT regrette que les deux lignes touristiques dont disposait le territoire soient passées dans le privé, car la gestion des flux de touristes devient problématique.

La séance est levée à 20 heures 33.

Le secrétaire de séance
Michel GARROUSTE



Le Président,
Sinclair VOURIOT

